

1  
9  
3  
1



2  
0  
0  
6

Canadian Healthcare Association  
Association canadienne des soins de santé  
75 years of service / 75 années de service

## Positions de principes sur les questions abordées par la Stratégie nationale relative aux produits pharmaceutiques

### ACCÈS ET COÛT RELATIFS AUX MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

(Approuvé par le conseil d'administration, juin 2006)

En septembre 2004, les premiers ministres du Canada ont convenu de créer un groupe de travail ministériel chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une Stratégie nationale relative aux produits pharmaceutiques (SNPP) et de rendre compte des progrès réalisés, au 30 juin 2006. La huitième mesure de la Stratégie nationale relative aux produits pharmaceutiques consiste à accélérer l'accès à des médicaments non brevetés et viser la parité internationale des prix des médicaments non brevetés. L'ACS définit l'accès et les coûts relatifs aux médicaments génériques comme étant *les nombreuses politiques ayant une incidence sur l'accès à des médicaments génériques et sur le coût des médicaments génériques, notamment la protection de la propriété intellectuelle, la réglementation sur le processus d'approbation des médicaments, les décisions relatives au remboursement et à l'inscription à une liste et la réglementation des prix.*

#### Positions de principes

- Les Canadiens devraient payer les médicaments à des prix justes et raisonnables qui garantissent l'accès au traitement approprié et qui favorisent l'innovation au sein de l'industrie de la santé au Canada.
- Les bailleurs de fonds et les gestionnaires du système de santé devraient encourager l'utilisation appropriée et rentable de tous les produits pharmaceutiques, y compris les médicaments génériques.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient encourager et soutenir la collecte de données par un organisme existant, comme l'Institut canadien d'information sur la santé ou le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, concernant les modèles de prescription actuels et prévus et l'établissement des prix des médicaments génériques, des médicaments dont le brevet est expiré (marque déposée) et des médicaments brevetés, et concernant les incidences des modèles de prescription et de l'établissement des prix sur les dépenses en produits pharmaceutiques et les résultats en santé.

- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient collaborer pour établir des politiques de réglementation des prix des médicaments génériques et des médicaments dont le brevet est expiré (marque déposée) en parallèle avec les politiques relatives aux produits pharmaceutiques brevetés.
- L'ACS reconnaît que les changements aux politiques sur la protection de la propriété intellectuelle (PPI) et les changements aux politiques ayant une incidence sur l'approbation, le remboursement et l'établissement des prix des médicaments sont susceptibles de favoriser l'innovation et le développement économique dans l'industrie de la santé. Toutefois, l'ACS considère que les changements aux politiques ayant une incidence sur l'approbation, le remboursement et l'établissement des prix sont une manière plus efficace de réduire les prix des médicaments que les changements qui renforcent la PPI. Pour cette raison, l'ACS ne croit pas qu'il soit nécessaire de modifier immédiatement les politiques de PPI.
- Les bailleurs de fonds du système de santé, les gestionnaires, les pharmaciens et l'industrie devraient examiner les incidences sur les dépenses en médicaments des rabais offerts par les sociétés pharmaceutiques aux pharmacies qui stockent des médicaments génériques.

## Contexte

- L'utilisation des médicaments génériques est l'une des plus importantes stratégies de gestion des dépenses pharmaceutiques, mais il existe aussi d'autres stratégies, comme l'achat en vrac, l'établissement des prix en fonction de produits de référence et l'établissement de listes de médicaments restrictives.
- Depuis quelques années, le gouvernement fédéral a réglementé le prix de médicaments brevetés par le biais du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). En octobre 2005, les ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux ont confié au CEPMB le mandat de surveiller les prix des médicaments non brevetés et de faire rapport (« Conférence annuelle », 2005). Pour permettre au CEPMB de réglementer le prix de médicaments non brevetés, les provinces se pencheront sur la question de déléguer officiellement au gouvernement fédéral leur responsabilité en cette matière.
- En général, le prix des produits pharmaceutiques génériques est plus élevé au Canada que dans plusieurs autres pays de l'OCDE. Le Conseil d'examen du prix

des médicaments brevetés a souligné que le prix des médicaments génériques au Canada était de 21 % à 51 % supérieur à la médiane des prix de ces médicaments à l'étranger (2003).

- Les sociétés pharmaceutiques qui fabriquent les médicaments génériques offrent des rabais (« ristournes promotionnelles ») aux pharmacies qui stockent des médicaments génériques (« Le gouvernement McGuinty », 2006; Caicco, 2003).
- En avril 2006, le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi concernant l'accès aux produits pharmaceutiques, qui propose d'interdire les ristournes cachées aux pharmacies, de changer la structure d'établissement des prix en vue de payer moins cher les médicaments génériques et de rémunérer les pharmaciens pour qu'ils fournissent aux patients des conseils concernant l'emploi approprié des médicaments (« Le gouvernement McGuinty », 2006).
- Bien que les produits génériques représentaient environ 40 % des prescriptions remplies au Canada en 2000, ils ne représentaient que 11 % de la valeur monétaire des ventes totales des fabricants de produits pharmaceutiques (Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, 2003). Comme la valeur des médicaments génériques vendus au Canada est faible par rapport à celle des médicaments brevetés et des médicaments dont le brevet est expiré (marque déposée), les changements de prix des médicaments génériques auront moins d'incidences sur les dépenses globales en médicaments.
- L'établissement des prix en fonction de produits de référence est une autre stratégie de limitation des coûts utilisée par certains régimes d'assurance-médicaments pour réduire les dépenses de produits pharmaceutiques. Cette stratégie peut cibler l'utilisation de médicaments génériques et de médicaments de marque déposée. Elle permet à un régime d'assurance-médicaments de regrouper les médicaments qui sont jugés équivalents sur le plan thérapeutique et de déterminer que celui qui coûte le moins cher est le médicament de « référence ». Le régime rembourse alors tous les médicaments du groupe au prix du médicament de référence et les patients qui choisissent les médicaments plus onéreux doivent payer la différence (Association des pharmaciens du Canada, 2005c). Les études du programme de la Colombie-Britannique fondé sur l'établissement des prix en fonction de produits de référence, ont révélé que la province réalisait des économies substantielles sans augmenter le nombre d'hospitalisations ou de décès (Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé, 2005).

## Références bibliographiques

- *Conférence annuelle des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux de la Santé, Toronto, Ontario –22-23 octobre 2005*. Communiqué diffusé le 24 octobre 2005 ([http://www.scics.gc.ca/cinfo05/830866004\\_f.html](http://www.scics.gc.ca/cinfo05/830866004_f.html)).
- Caicco, P., Wong, K., & Piticco, R. *2003 Investors' Guide to the Canadian Drugstore Industry*, CIBC World Markets Equity Research, mai 2003.
- *Données à l'appui : Des politiques en matière d'assurance-médicaments fondées sur des prix de référence peuvent réduire les coûts sans causer de tort aux patients*. Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé, juin 2005.
- *Le gouvernement McGuinty améliore l'accès aux médicaments pour les patients*. Communiqué de presse diffusé le 13 avril 2006 ([http://www.health.gov.on.ca/french/mediaf/news\\_releasesf/archivesf/nr\\_06f/aprf/nr\\_041306f.html](http://www.health.gov.on.ca/french/mediaf/news_releasesf/archivesf/nr_06f/aprf/nr_041306f.html)).
- Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. *Étude sur les prix des médicaments produits par des sources multiples les plus vendus au Canada*, Ottawa : Gouvernement du Canada, 2003.
- Referenced-based Pricing, *Pharmaceutical Cost-Containment Strategies, Volume 2*, Association des pharmaciens du Canada, février 2005c.

L'Association canadienne des soins de santé est un leader en matière d'élaboration et de promotion de solutions politiques en santé qui répondent aux besoins des Canadiens.

17, rue York Street, Ottawa, Ontario K1N 9J6 (T) 613.241.8005 (F) 613.241.5055 [www.cha.ca](http://www.cha.ca)